PRÉFET
DU NORD
Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi des Hauts-de-France**

Décision
n° 20.18.271.539.1 du 27 août 2020

CERTIFICAT D'HOMOLOGATION DES TACHYGRAPHES INTELLIGENTS conformes au règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 du Parlement européen et du Conseil relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, ainsi que de l'annexe IC du règlement d'exécution (UE) n° 2016/799 de la Commission du 18 mars 2016 mettant en œuvre le règlement (UE) n° 165/2014 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences applicables à la construction, aux essais, à l'installation, à l'utilisation et à la réparation des tachygraphes et de leurs composants.

Nom de l'administration compétente : **Ministère de l'économie, des finances et de la relance - Préfecture du Nord**

Communication concernant :

☒ **l'homologation de :** ☐ **le retrait de l'homologation de :**

- ☐ un modèle d'appareil de contrôle :
- ☐ un composant d'appareil de contrôle :
- ☒ une carte de conducteur
- ☒ une carte d'atelier
- ☒ une carte d'entreprise
- ☒ une carte d'agent de contrôle

Homologation n° e2 - 43

1. Marque de fabrique ou marque commerciale : **IN Continu et Services (INCS)**.

2. Nom du modèle : **Cartes tachygraphiques G2 Imprimerie Nationale pour la Lettonie**

3. Noms des fabricants : Imprimerie Nationale S.A. et IDEMIA France SAS, mandataire IN Continu et Services (INCS).

4. Adresses des fabricants :

- Imprimerie Nationale SA - Rue des Frères Beaumont - 59128 FLERS EN ESCREBIEUX – France ;
- IDEMIA France SAS - 2 place Samuel de Champlain - 92400 COURBEVOIE – France ;
- Mandataire : IN Continu et Services (INCS) - 104 avenue du Président Kennedy - 75016 PARIS – France.

5. Présenté à l'homologation le 27 février 2020.

6. a) Laboratoires d'essai pour la certification de fonctionnement : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France – Pôle C.

   b) Laboratoire d'essai pour la certification de sécurité : Brightsight B.V. (TÜV Rheinland Nederland BV).

   c) Laboratoire d'essai pour la certification d'interopérabilité : Joint Research Centre.

7. a) Date et numéro du certificat de fonctionnement : n° 20.18.271.531.1 du 27 juillet 2020 complété par n° 20.18.271.532.1 du 27 août 2020.

   b) Date et numéro du certificat de sécurité : CC-19-200716 du 11 janvier 2019.

   c) Date et numéro du certificat d'interopérabilité : JRC_DTLab/30-128/50-140/2020 du 7 août 2020.

8. Date de l'homologation : **27 août 2020.**

9. Date de retrait de l'homologation : sans objet

10. Modèle de composant d'appareil de contrôle avec lequel le composant est conçu pour être utilisé :

    - Sans objet

11. Lieu : **Lille.**

12. Date : **27 août 2020.**

13. Documents descriptifs annexés :

    - reproduction des différents modèles de cartes (recto et verso).

14. Remarques :

a) Ces cartes comportent chacune un micromodule IDEMIA IDeal Drive DT v3 avec OS IDEMIA IDeal Drive DT V3.0 et composant SLC32GDA400G.

b) Plans, schémas et notices déposés à la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France – Pôle C, sous la référence DA 00-073, au Laboratoire national de métrologie et d'essais et chez le bénéficiaire du présent certificat.

Pour le Préfet, par délégation et
par empêchement du responsable du Pôle C,
Le chef du service Pratiques Anticoncurrentielles

signé

Philippe REDONDO

Annexe au certificat n° e2 - 43

Reproduction des cartes tachygraphiques G2 Imprimerie Nationale pour la Lettonie

Carte de conducteur

Carte de contrôleur

Carte d'entreprise

Carte d'atelier